



**COLLEGE Pierre JOANNON**  
Rue de la Haute Garenne  
42405 SAINT CHAMOND

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018**

La séance est ouverte à 18h20. Le quorum est atteint : 16 membres votants présents à l'ouverture de la séance.

**Membres présents en ouverture de séance :**

**1. Membres de droit :**

*Personnels d'encadrement de l'établissement :*

- Mme GIRAudeau, Principale,
- Mme MOULIN, Gestionnaire,
- Mme MAYOU, Conseillère Principale d'éducation.

*Représentants des collectivités territoriales et personnalité qualifiée :*

- M DECLINE, élu représentant de la commune,
- Mme CHAILLOT, élu représentant de la commune,

**2. Représentants élus des personnels enseignants :**

- Mme BON, représentante élue des personnels enseignants,
- M DE BAYLE, représentant élu des personnels enseignants,
- M. DENIZON, représentant élu des personnels enseignants,
- M FAVIER, représentant élu des personnels enseignants,
- Mme MAVILLA, représentante élue des personnels enseignants,
- Mme MAISON, représentante élue en qualité de suppléante des personnels enseignants.

**3. Représentants élus des personnels non enseignants :**

- Mme VELAY, représentante élue des personnels non enseignants.

**4. Représentants élus des Parents d'élèves :**

- M. BOUABDALLAH, représentant élu des Parents d'élèves,
- Mme SMATI, représentante élue des Parents d'élèves,
- Mme GRENIER, représentante élue des Parents d'élèves,
- Mme ROBERT, représentante élue des Parents d'élèves.

**5. Représentants élus des Élèves :**

Aucun représentant n'est présent.

**6. Autre membre participant n'ayant pas de voix délibérative :**

- Mme VERNUSSE, Professeur des écoles et coordinatrice du R.E.P.

### **Membres absents et excusés en ouverture de séance : 18h15**

- M. REYNAUD, élu représentant de la collectivité de rattachement,
- Mme BERLIER, élue représentant de la collectivité de rattachement,
- Mme CHABANY, représentante élue des parents d'élèves ,
- Mme DOMAS, représentante élue des personnels enseignants,
- Mme MOUSEGHIAN, élue représentante de la commune,
- Mme QUIBEL, représentante élue des parents d'élèves,
- Mme VIALARD , représentante élue des personnels non enseignants,
- KERROUA Jessim, représentant élu des élèves,
- LOMBARDO Jade, représentante élue des élèves.

Mme Vernusse est présente en tant que coordinatrice R.E.P.

Madame la Principale, Présidente du conseil d'administration accueille les membres présents et les remercie de leur participation à cette instance décisionnelle.

M. De Bayle, professeur, est désigné comme étant secrétaire de séance.

5 points ont été ajoutés à l'ordre du jour, ce dernier se présente comme suit :

### **Préambule :**

Approbation du Compte rendu du CA du 03/07/2018

Fonctionnement des instances – Approbation règlement intérieur du Conseil d'Administration

### **I Actions éducatives et pédagogiques**

1. Calendrier prévisionnel annuel
2. Modification du règlement intérieur
3. Continuité des apprentissages : protocoles de fonctionnement et IMP

### **II Organisation financière et comptable**

#### **1. Approbation d'une DBM (décision budgétaire modificative) :**

- Prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 393,50 € pour l'acquisition d'une auto-laveuse
- Répartition des crédits fonds sociaux (2 400 €)

#### **2. Approbation de signature des conventions et contrats suivants :**

- Convention avec le Lycée Claude Lebois pour la mise à disposition de locaux
- Convention avec la compagnie Déclic
- Contrat avec Digitaléo pour l'envoi de SMS via l'application Sconet

- **Contrat avec Index education – acquisition Licence réseau non hébergée EDT**

- Convention inter établissements sur la prise en charge des élèves licenciés à l'AS à l'occasion des déplacements en raison des compétitions
- Contrat pour le voyage à Berlin

### **3. Approbation de la sortie, du budget prévisionnel et du montant de la participation facultative des familles pour :**

- Le voyage scolaire à Berlin
- Intervention théâtre sur le harcèlement

- **Sorties théâtre à la Comédie de Saint Etienne**

- **Sorties théâtre au Théâtre de l'Homme**

- **Sorties Collège au Cinéma**

### **4. Approbation de toutes les sorties prévues sur l'année scolaire 2018/2019**

### **5. Délégation de signature du chef d'établissement à son Adjoint-gestionnaire**

### **6. Pour info : Tableau d'occupation des logements**

## **III Questions diverses**

### **1. Pour information : Cotisation adulte UNSS**

Ce point a été transmis dans le cadre des questions diverses, il émane de Mme LAFORGE, professeure d' E.P.S.

### **Adoption à l'unanimité de l'ordre du jour modifié en date du 17 09 2018**

### **Approbation à l'unanimité du Compte rendu du CA du 03/07/2018**

Fonctionnement des instances – Approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration

Madame Giraudeau rappelle les dispositions légales de cette instance et énumère les points ayant fait l'objet de modifications et présente les différents formulaires de saisie durant les séances du C.A. Il est prévu que le C.A. prenne fin à 19h45.

### **Approbation à l'unanimité du règlement intérieur du Conseil d'Administration :**

## **I Actions éducatives et pédagogiques**

### **1. Calendrier prévisionnel annuel**

Ce calendrier annuel présente les différentes actions du collège tout au long de l'année scolaire. A chaque changement éventuel en cours d'année, les membres sont avertis par mail.

### **Arrivée de M. BOUABDALLAH à 18H50**

### **2. Modifications du règlement intérieur**

Ce travail a été élaboré par la Commission Permanente et il est proposé un certain nombre de modifications, dont une tabulation du Règlement Intérieur et des ajouts tels, que par souci de cohérence des divers paragraphes, l'emploi de la première personne soit unifié pour toutes les phrases.

Mme GIRAUDEAU fait ensuite lecture des modifications relatives à l'usage du téléphone portable et des tenues vestimentaires.

Il est précisé que tout objet connecté inclut cet interdit.

Mme Bon intervient pour demander si un élève bénéficiant d'un aménagement type P.A.I. ou P.A.P., peut utiliser le téléphone. Mme GIRAUDEAU répond par l'affirmative.

Mme GIRAUDEAU propose ensuite d'autres modifications ou rajouts suite à la Commission Permanente et elle en fait lecture.

Mme VERNUSSE demande si les bulletins se feront par compétences. Mme GIRAUDEAU répond que ce problème fait encore, à ce jour, l'objet d'un questionnement de la part de l'équipe enseignante.

Mme Bon intervient de nouveau pour signaler qu'il serait souhaitable que les infractions au code de la route soient également sanctionnées.

Mme GIRAUDEAU rappelle que le Collège n'est responsable juridiquement que des événements survenant aux abords immédiats et elle demande aux professeurs de ne pas hésiter à faire remonter ce dont ils ont été témoins, via la rédaction d'un rapport d'incident.

Les professeurs d' E.P.S. ont demandé plusieurs modifications relatives aux pratiques des activités sportives, les tenues vestimentaires, les sanctions et les dispenses de pratiques sportives. M. BOUABDALLAH intervient en demandant si le médecin dispose d'un modèle de dispense d' E.P.S.

Mme GIRAUDEAU lui répond par l'affirmative.

Mme RABATHEL demande qu'apparaisse au Règlement Intérieur la notion de « problématique liée aux réseaux sociaux ».

Madame GIRAUDEAU explique qu'une commission verra le jour, cette année, afin de réfléchir à une échelle des infractions au règlement intérieur amenant des décisions de sanction ou de punition.

### **Adoption à l'unanimité des modifications du règlement intérieur du 17 09 2018**

#### **3. Continuité des apprentissages : protocoles de fonctionnement et IMP**

Le point n° 3 du paragraphe I « Continuité des apprentissages : protocoles de fonctionnement et I.M.P. » sera évoqué et traité lors du prochain Conseil Pédagogique du 2 octobre 2018.

## **II Organisation financière et comptable**

### **1. Approbation d'une DBM (décision budgétaire modificative :**

- Prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 393,50 € pour l'acquisition d'une auto-laveuse.

Mme MOULIN, Gestionnaire, indique que le prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 393,50 € pourra permettre l'acquisition d'une auto-laveuse, en grande partie subventionnée par le Conseil Départementale de la Loire, pour le réfectoire.

- Répartition des crédits fonds sociaux (2 400 €) - 1400,00 € ( fonds social collège) et 1000,00€ ( fonds social cantine)

Mme MOULIN, Gestionnaire, indique qu'il faut répartir les crédits de fonds sociaux en direction du fonds social cantine et fonds social collège. Madame GIRAUDEAU délivre une explication du fonctionnement des répartitions de crédits entre ces deux fonds. Madame MAVILLA demande comment cela se passait auparavant. Madame Vernusse demande si les familles les plus en difficulté ont fait des demandes. Après avoir répondu aux questions, Mme Moulin note que le formulaire de demande de fonds social fera l'objet d'une modification pour intégrer, notamment, la demande d'aide pour les sorties, les voyages et autres demandes.

Madame GIRAUDEAU explique, par ailleurs, que seule l'Assistante-Sociale est habilitée à présenter les dossiers de demande en commission de fonds social. A cet effet, elle établit un dossier permettant le calcul du quotient familial et en respectant le secret professionnel.

La répartition décidée se présente comme suit :

#### **Répartition des crédits fonds sociaux (2 400 €) - :**

- Fonds social des cantines : 1 000,00 €
- Fonds social collégiens : 1 400,00 €

**Adoption à l'unanimité de la répartition des fonds sociaux et du prélèvement sur les fonds de réserves pour le financement de l'acquisition de l'auto-laveuse :**

## 2. Approbation de signature des conventions et contrats suivants :

- Convention avec le Lycée Claude Lebois pour la mise à disposition de locaux.

Il a été établie une convention avec le Lycée Claude Lebois pour la mise à disposition de locaux. En effet, le Lycée Claude Lebois prévoit la mise à disposition d'une salle pour l'atelier « Théâtre ». Cette convention est approuvée à l'unanimité.

### **Vote à l'unanimité de l' Autorisation de signature du chef d'établissement - Convention avec le Lycée Claude Lebois pour la mise à disposition de locaux .**

- Convention avec la compagnie Déclic

Il est présenté aux membres du conseil d'administration la convention avec la Compagnie « Clic-Déclic » qui interviendra pour traiter du problème du harcèlement, sous forme de pièces de théâtre. Le coût de cette intervention s'élève à : 1 721,50 € sur laquelle pourrait être comprise une subvention de 500,00 €.

### **Vote à l'unanimité de l' Autorisation de signature du chef d'établissement - Convention avec la compagnie Déclic.**

- Contrat avec Digitaéo pour l'envoi de SMS via l'application Sconet

Mme MOULIN, Gestionnaire explicite le contrat avec la société Digitaléo pour l'envoi de SMS via l'application Sconet. Un pack mensuel de mille SMS est proposé permettant un meilleur contrôle de l'absentéisme auprès des familles et un certain nombre de messages concernant des communications d'informations de caractère urgent. L'avantage pour le Collège est que l'envoi de SMS présente une preuve de délivrance de l'information vis à vis des familles.

### **Vote à l'unanimité de l' Autorisation de signature du chef d'établissement - Contrat avec Digitaéo pour l'envoi de SMS via l'application Sconet**

- Contrat avec Index Education – acquisition Licence réseau non hébergée EDT

Contrat avec Index-Éducation pour une licence mono-poste permettant une diffusion de l' E.D.T. en réseau. La majoration de la redevance annuelle serait de 170€ HT.

### **Vote à l'unanimité de l'Autorisation de signature du chef d'établissement - Contrat avec Index Education – acquisition Licence réseau non hébergée EDT.**

- Convention inter établissements sur la prise en charge des élèves licenciés à l' AS à l'occasion des déplacements en raison des compétitions.

Convention inter établissements sur la prise en charge des élèves licenciés à l' A.S. à l'occasion des déplacements en raison de compétitions sportives. Il a été demandé à tous les établissements de signer cette convention là où elle a fait l'objet d'une réactualisation.

### **Vote à l'unanimité de l'Autorisation de signature du chef d'établissement - Convention inter établissements sur la prise en charge des élèves licenciés à l'AS à l'occasion des déplacements en raison des compétitions.**

- Contrat pour le voyage à Berlin

Il est soumis au vote des membres du C.A l'autorisation de signature du contrat pour le voyage à Berlin passé avec la société VEFE qui se charge de l'organisation. Mme MOULIN, Gestionnaire, ainsi que M. DENIZON, professeur, présentent le projet de sortie et son budget prévu. Le séjour se déroulera du 07/04/2019 au 12/04/2019

### **Vote à l'unanimité de l'Autorisation de signature du chef d'établissement - Contrat pour le voyage à Berlin.**

## 3. Approbation de la sortie, du budget prévisionnel et du montant de la participation facultative des familles pour :

- Le voyage scolaire à Berlin

**Vote pour une participation financière maximale des familles de 335 €– Sortie facultative : voyage scolaire à Berlin**

Ce voyage est organisé par la société VEFE et a lieu du 7 au 12 avril 2019, les élèves sont hébergés chez des familles. Cinquante élèves de niveau 3ème sont concernés. Le voyage se fait en bus et le montant de la participation des familles s'élève à 335,00 €.

**Vote à l'unanimité de la participation maximale des familles de 335€ par élève participant au voyage à Berlin.**

- Interventions théâtre sur le harcèlement

Dans le cadre du fonctionnement du CESC , Mme MAYOU, CPE, explicite l' Intervention de la compagnie théâtrale « Clic-Déclit » prévue dans le cadre de la prévention du harcèlement scolaire. Le coût de la participation aux familles s'élève à 4€ par élève et Madame MOULIN présente le budget prévisionnel de cette action.

**Vote à l'unanimité de la participation financière maximale des familles à 4€ – Sortie facultative : Intervention théâtre sur le harcèlement**

- *Sorties théâtre à la Comédie de Saint Etienne*

Il est proposé aux élèves de l'établissement des sorties théâtre, en soirée, à la Comédie de Saint-Etienne pour 3 spectacles et 12 places disponibles pour chacun de ces spectacles. Le montant de la participation aux familles s'élève à 180,00 € (5,00 € par famille) auquel on ajoute le coût du transport, soit : 669,00 €. Madame MOULIN présente le budget prévisionnel de cette action.

**Vote à l'unanimité de la participation financière maximale des familles de 5€ – Sortie facultative : Sorties théâtre à la Comédie de Saint Etienne**

- *Sorties théâtre au Théâtre de l' Horne :*

Il est proposé aux élèves de l'établissement des sorties au théâtre de La Buire à L'Horme dont le coût des places s'élève à 4,00 € soit 880,00 € pour l'ensemble des élèves concernés. Madame MOULIN présente le budget prévisionnel de cette action.

**Vote à l'unanimité de la participation financière maximale des familles 4€ – Sortie facultative : Sorties au Théâtre de l' Horne**

- *Sorties Collège au Cinéma*

Sortie « Collégiens au cinéma », huit classes concernées dont quatre financées par le Conseil Départemental de la Loire pour un coût total de 1 545,00 €. Madame MOULIN présente le budget prévisionnel de cette action.

**Vote à l'unanimité de la participation financière maximale des familles – Sortie facultative 1€ par film et par élève: Collège au Cinéma**

**3. Approbation de toutes les sorties prévues sur l'année scolaire 2018/2019**

Madame MOULIN, Gestionnaire, présente le tableau récapitulatif de toutes les sorties prévues pour l'année 2018 – 2019.

**Approbation à l'unanimité de toutes les sorties prévues – année scolaire 2018 - 2019**

**4. Délégation de signature**

Il est fait état, aux membres du CA, des éléments suivants transmis par l'agence comptable et relatifs à la possibilité de délégation de signature du chef d'établissement à son adjoint gestionnaire :

Rappel réglementaire :

L'article R.421-13 du Code de l'éducation modifié par le décret n° 2011-1716 du 1er décembre 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement précise :

« II. - Dans ses fonctions de gestion matérielle, financière et administrative, le chef d'établissement est secondé par un adjoint gestionnaire, membre de l'équipe de direction, nommé par le ministre chargé de l'éducation ou l'autorité académique habilitée à cet effet, parmi les personnels de l'administration scolaire et universitaire. L'adjoint gestionnaire est chargé, sous l'autorité du chef d'établissement et dans son champ de compétence, des relations avec les collectivités territoriales et il organise le travail des personnels administratifs et techniques affectés ou mis à disposition de l'établissement.

### III. - Le chef d'établissement peut déléguer sa signature à chacun de ses adjoints.

En cas d'absence ou d'empêchement, le chef d'établissement est suppléé par le chef d'établissement adjoint, notamment pour la présidence des instances de l'établissement.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef d'établissement, lorsque celui-ci n'a donné aucune délégation à cet effet, l'autorité académique nomme un ordonnateur suppléant qui peut être le chef d'établissement adjoint ou l'adjoint gestionnaire, sous réserve que celui-ci ne soit pas l'agent comptable de l'établissement, ou le chef d'un autre établissement. »

Ainsi, la délégation du chef d'établissement à l'adjoint gestionnaire, **si elle est limitée aux fonctions de gestion matérielle, financière et administrative, peut englober néanmoins tous les actes du CE qui y ont trait y compris les actes relevant de la fonction d'ordonnateur.**

Cependant, un gestionnaire qui serait aussi agent comptable de l'EPL ne pourra recevoir de délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur (et ce au regard du principe de séparation des ordonnateurs et comptables (art 9 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012). **La question se pose également pour l'adjoint gestionnaire, régisseur de dépenses et/ou de recettes. Il ne pourra recevoir de délégation de l'ordonnateur sur les champs de dépenses (mandat des DAO) et de recettes sur lesquels, il assure les fonctions de régisseur.**

#### Conclusion de l'agent comptable :

A notre connaissance il n'existe pas de délégation de signature au sein du groupement comptable. Et concernant les bons de commande, le Chef d'établissement a toute latitude concernant la nature des dépenses et le montant.

#### **Autorisation de délégation de signature du chef d'établissement à Mme MOULIN - Adjointe gestionnaire – soumise au vote.**

*Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la délégation de signature donnée à Mme Moulin, adjointe gestionnaire du collège Pierre Joannon, pour les bons de commande dont le montant ne dépasse pas 800 € H.T*

En complément, Mme RABATHEL demande si un poste de Principal-Adjoint est est à l'ordre du jour. Mme GIRAudeau répond qu'il n'est pas prévu, pour cette année scolaire en raison d'un effectif élèves inscrits à moins de 400 à cette rentrée. Mais elle indique qu'une demande de poste pourra être faite pour la rentrée 2019.

#### **6. Pour info : Tableau d'occupation des logements**

Madame MOULIN présente le tableau d'occupation des logements. Elle indique les éléments suivants :

A cette rentrée, trois logements sont occupés par nécessité absolue de service :

- un par Mme GIRAudeau, Principale,
- un par Mme MAYOU, C.P.E.
- et un par Mme PORTAILLER, Agent de loge.

Deux autres logements font l'objet de convention de location précaire.

#### **III Questions diverses**

#### **Pour information : Cotisation adulte UNSS**

Les professeurs d' E.P.S. nous informe qu'une section de badminton est ouverte aux adultes et proposée tous les vendredis soir. A ce titre une licence pour la pratique du badminton est proposée au prix de 10,00 € à l'année.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil d'administration est levée à : 20H06**

A SAINT CHAMOND, le 25/09/2018

Le Secrétaire de séance	La Présidente de séance
A. DEBAYLE	I.GIRAUDEAU